

## ORDRE DU JOUR

1. FONCTIONNEMENT DU CCE
2. REX BUREAU MOBILE  
INGÉNIERIE
3. PROJET DE CRÉATION DCT  
EMPLOYEURS AU SEIN DU  
SERVICE COMMUN
4. PLAN EMPLOI A 5 ANS 2015 –  
2019

*FO Énergie et Mines vous adresse ses meilleurs vœux pour cette année 2016, tant au niveau personnel qu'au niveau professionnel pour vous et vos proches.*

*FO Énergie et Mines forte de ses valeurs de partage et d'ouverture aux autres, ne changera pas ses objectifs pour 2016 : défendre l'intérêt de l'ensemble des salariés et de les accompagner dans cette transformation de l'entreprise qui bouleverse leur vie privée et professionnelle.*

*FO Énergie et Mines regrette que la mobilisation de toutes et tous qui a permis à l'entreprise GRDF de confirmer son statut de Distributeur de Gaz Naturel, ne soit pas aujourd'hui reconnue à sa juste valeur par le biais d'un accord salarial de qualité. Ce n'est pas un signal fort de GRDF pour dynamiser et motiver le collectif. Néanmoins, FO Énergie et Mines répondra toujours présente aux sollicitations des directions pour défendre encore et toujours nos entreprises notamment devant la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) et tous les organismes voulant attaquer le fondement même de notre existence.*

*Comment ne pas terminer en rappelant qu'en 2016, notre Statut des IEG fêtera ses 70 ans ! Ce Statut constitue un acte historique nous garantissant une protection sociale et humaine. À cette occasion, FO Énergie et Mines a interpellé les présidents de l'UFE et UNEmIG pour l'octroi d'une prime à destination des agents des IEG. Grâce au Statut, nous demeurons les garants d'un Service public Républicain de l'Énergie.*

*En 2016, les enjeux sont nombreux : salaires, service public, statut, emplois, retraites, bien-être au travail, activités sociales, mix énergétique. . .*

*Plus que jamais, FO Énergie et Mines, syndicat authentique et indépendant continuera à s'investir pleinement pour défendre les agents, la notion de Service public et le progrès social*

## 1. FONCTIONNEMENT DU CCE

■ Approbation du PV du 19/11/2015  
PV approuvé à l'unanimité

■ Commission économique : Désignation de l'expert CCE  
Avis favorable à l'unanimité

## 2. REX BUREAU MOBILE INGÉNIERIE

*FO Énergie et Mines est intervenue pour signaler les nombreuses difficultés rencontrées par les chargés d'affaires sur le fonctionnement de la tablette, et la frustration ressentie quand ils reçoivent des mails les informant d'un dysfonctionnement, sans plus de renseignement sur les suites à donner.*

*Les Chargés d'Affaires attendent plus de concret pour continuer à exercer sereinement leur métier.*

*Bien que la tablette soit reconnue comme un bon outil, FO a alerté sur :*

- *Le fait qu'elle se décharge rapidement, nous avons proposé de doter les agents d'un chargeur mobile.*
- *Le fait qu'il n'y ait qu'un seul port USB.*
- *Une perte de signal régulière.*
- *Une prestation d'aide à la prise en main jugée insuffisante.*

*FO Énergie et Mines alerte sur la charge de travail importante des Chargés d'Affaires qui les amènent à dépasser largement l'heure de fin de journée.*

Le porteur de projet nous a répondu que depuis 9 mois, Travodoc est déployé sur 4 Régions et sera généralisé d'ici fin 2016. Les nombreux dysfonctionnements ont été remontés et sont en cours de traitement pour les corriger.

Effectivement, l'assistance téléphonique présentait quelques difficultés, des formations ont été apportées et nos collègues de l'assistance téléphonique sont maintenant plus performants.

Si les moyens pour aider les agents à prendre en main leur poste sont insuffisants, un nouveau plan d'accompagnement est cependant en cours d'élaboration pour 2016.

Un accompagnement personnalisé est possible, la demande doit se faire via le portail UOI.

<http://portail-uoι.erdg-grdf.fr>

Pour partager les bonnes pratiques, un espace a été créé sous EO.

Un recensement des formulaires utilisés sur les chantiers est effectué en vue d'harmonisation.

Les nouvelles applications du Domaine Travaux seront à terme adaptées à une utilisation sur chantier et accessible directement sur le poste de travail mobile.

### **3. PROJET DE CRÉATION DCT EMPLOYEURS AU SEIN DU SERVICE COMMUN**

Le projet présenté au CCE du 28 janvier 2016 prévoit la création de :

- 8 Directions Clients Territoires Employeurs au sein du Service Commun
- Délégation Patrimoine Industriel rattachée aux DR.

Les 8 Directions Clients Territoires seront créés par les 8 DCT actuelles, ainsi que les équipes AGNRC, ACHEMINEMENT et la Délégation Territoire.

La Délégation Patrimoine Industriel sera créée par les équipes DPI MOA-BERG et les équipes de la Cartographie.

Ni les lieux de travail, ni les conditions de travail, ni les missions et activités des salariés ne devraient être impactés. Les transferts se feront en équipe constituée sauf pour quelques emplois rattachés aux USR et DR.

Sur le plan des Instances Représentatives du Personnel, toutes les entités nouvelles Directions Clients Territoires seront intégrées aux Comités d'Établissement de chaque DR. Elles conserveront leur Délégué du Personnel et leur représentant du personnel CHSCT.

Dès le transfert prévu le 15 avril 2016, les salariés seront rattachés aux CSP en région.

Les salariés des DCT et DPI conserveront leur adresse messagerie professionnelle GRDF.FR

Les salariés issus des DR et UCF migreront vers une messagerie GRDF.FR

#### **Impacts sur les accords Temps de Travail**

Jusqu'aux prochaines élections, les salariés conservent leur Accord Temps de Travail.

À l'issue des prochaines élections de représentativité en novembre 2016 :

- Un avenant de l'accord Temps de Travail de chaque DR sera négocié pour y intégrer la nouvelle Délégation Patrimoine Industriel constituée des équipes DPI MOA BERG et CARTOGRAPHIE,
- Concernant les DCT, AGNRC et AAG, un nouvel accord sera négocié sur la base des accords Temps de Travail du Service Gaz et UCF concernés.

### Impacts sur l'intéressement

Il n'y aura pas d'impact en 2016 pour l'ensemble des salariés transférés.

Pour 2017, les salariés issus du Service Gaz, DR et DCT, l'intéressement reste à la part 100 % GAZ.

Concernant les salariés issus des UCF, l'intéressement basculera à la part 100 % GAZ. Cependant si un différentiel est constaté entre le montant réel d'intéressement entre la part Gaz et Elect, une prime soumise à cotisations et charges sociales sera attribuée en compensation, et ce pendant 3 ans.

Les salariés issus du Service Gaz rattachés à ces nouvelles DCT pourront bénéficier de l'ensemble des accords et des dispositions applicables au Service Commun.

Calendrier : 28/01 Information du CCE – 25/02 Consultation du CCE pour avis et décision du Directeur Général – 26 février création des structures dans le SI – 15 avril, début du transfert des agents.

### 4. PLAN EMPLOI À 5 ANS 2015 – 2019

#### Déclaration commune

Il aura fallu un certain nombre de demandes en CCE, deux résolutions unanimes et un grand nombre d'échanges pour qu'on nous annonce enfin qu'une réunion d'organisation du Comité Emploi National, tant demandée, allait avoir lieu.

Pourtant, c'est avec un espoir ténu d'obtenir satisfaction que nous nous sommes rendus le 13 janvier à ce rendez-vous. Nous ne nous attendions pas à être accueillis au son des violons de Schubert, mais à participer tout de même à un échange constructif.

Quel ne fut pas notre trouble, bien qu'intrigués d'être reçus dans le bureau d'un dirigeant, d'y être accueillis comme une délégation de villageois en révolte avec fourches et sabots, dans le salon d'un nobliau local.

Nous avons raison d'être méfiants, car après quelques échanges, nous constatons que nos résolutions, a minima n'avaient pas suscité d'intérêt de la direction, voire n'avaient même pas été lues. Il nous était donc proposé un plan emploi à 5 ans non amélioré, en lieu et place de ce qui était demandé.

Sans vouloir passer pour d'outranciers va-nu-pieds venant défier l'autorité souveraine dans ses prérogatives de GPEC, il nous paraît absolument nécessaire de donner à cette nouvelle instance les moyens et les compétences de ses ambitions. Préparer l'avenir en termes d'emplois, c'est d'abord analyser les interférences entre les exigences réglementaires, les contraintes de régulation, les appétits et stratégies de l'actionnaire, et la trajectoire envisagée par GRDF pour atteindre les objectifs de son plan d'entreprise. Le plan d'emploi à 5 ans, sans préjuger d'ailleurs de la souhaitable négociation d'un accord GPEC, constitue le document pivot de GRDF, avec son plan d'affaires à moyen terme. Ainsi, le travail du Comité Emploi s'inscrit dans la continuité des actions engagées par le CCE sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

Refuser de donner à cette instance les moyens de fonctionner dans ce cadre, ce serait tourner le dos définitivement à tout dialogue social constructif et nécessaire à l'élaboration harmonieuse d'une politique des emplois et des compétences, compatible avec la pérennité de l'entreprise et les défis majeurs qu'elle devra relever.

Le Comité Emploi doit pouvoir en outre disposer d'une vision régionale (y compris le service gaz) et d'un niveau de précision permettant d'appréhender l'ensemble des métiers. Il doit pouvoir se réunir avec une périodicité à minima de 4 rendez-vous annuels.

Prenant acte de ces échanges et plus que jamais méfiantes quant aux assurances sur la prise en compte des remarques formulées ce jour, il va sans dire que les organisations syndicales exigent du concret pour pouvoir se prononcer plus précisément. Elles vous exigent que vous mettiez dès à présent tous les moyens souhaitables à l'élaboration partagée du futur plan emploi 2016-2020.

### Résolution du CCE de GRDF

CCE du 28 janvier 2016

Dossier « Plan Emploi à 5 ans »

*Monsieur le Président,*

*Les élus du CCE ne réitéreront pas le contenu des débats et autres déclarations des précédentes séances de notre CCE sur le « plan emplois à 5 ans », contenus rappelés dans la résolution de la séance plénière du 14 octobre dernier !*

*Toutefois, nous rappelons qu'à GRDF et malgré l'obligation légale faite à l'employeur la parodie de négociation sur la GPEC n'a jamais abouti. Notre entreprise n'a donc pas d'accord GPEC.*

*Sur la forme, les orientations stratégiques de l'entreprise ayant été mises à l'ODJ du CCE du 17 décembre 2015, ce point a fait l'objet d'une demande d'expertise votée à l'unanimité des membres de l'organisme.*

*L'une des missions principales de l'expertise sera de vérifier la cohérence entre les moyens et ressources dédiés à la réalisation des projets structurants que vous voulez mettre en place*

*Concernant l'instance de concertation nationale sur le suivi de l'emploi, celle-ci s'est tenue le 13 janvier 2016. La seule et unique réunion de cette instance, baptisée « Comité emploi GRDF », a débouché uniquement sur la mise en place de cette dernière.*

*Pour résumer, vous n'avez répondu favorablement que sur la forme à nos résolutions précédentes.*

*À ce jour, nous n'avons aucun élément factuel complémentaire au document du CCE du 14 octobre 2015, repris in extenso pour cette séance.*

*Pour toutes ces raisons et dans l'attente des résultats de l'expertise dans sa partie emploi, les membres du CCE ne sont pas plus en situation que le 14 octobre 2015 de pouvoir donner un avis éclairé et motivé sur le plan emploi à 5 ans et exigent que ce dossier soit représenté lors d'une séance ultérieure.*

VOTE : POUR : Adoption à l'unanimité

Prochain CCE le 25 février 2016